



Convention d'Application 2

Décembre 2025

Université de Bourgogne Europe - Dijon Métropole - Ville de Dijon

Préambule

L'université de Bourgogne Europe (UBE), Dijon Métropole et la Ville de Dijon se sont engagées dans une convention cadre de partenariat qui porte trois grandes orientations stratégiques détaillées ci-après et dont le déploiement pourra s'articuler avec d'autres dispositifs comme, par exemple, le CPER, le Contrat Métropolitain et les appels à projets de France 2030. **La présente convention d'application fixe la liste des actions qui seront financées au titre de 2025 à titre complémentaire de la convention conclue en juin 2025, par Dijon Métropole et la Ville de Dijon.**

Le cadre de référence présenté ci-après correspond à l'ambition de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire métropolitain :

- **L'ouverture de l'UBE dans la ville et ses liens au territoire**
 - Aménagements et développements du campus autour des standards de développement durable et de visibilité internationale ;
 - Développement des transports collectifs et des modes doux pour mailler les sites et favoriser les échanges dans l'objectif de sobriété énergétique du territoire et d'une meilleure accessibilité.
- **La dynamique de vie étudiante et la métropole accueillante**
 - Développement d'une offre de logements et de restauration en réponse à la croissance du nombre d'étudiants et aux enjeux d'internationalisation ;
 - Offre d'accueil et de services aux étudiants en travaillant à la coordination fine avec les différents services de la Ville et de la métropole autour de l'accueil, l'intégration dans la ville, dans l'optique de donner envie aux étudiants de rester sur le territoire.
- **Le développement, la visibilité et l'attractivité internationale de l'université**
 - Soutien aux initiatives de recherche et de formation dans lesquels se reflètent l'identité et les spécificités de l'université de Bourgogne Europe et notamment celles plus en lien avec les filières d'excellence du territoire de manière à développer les synergies en termes de recherche et de formation autour des domaines à fort potentiel d'innovation ;
 - Développer les liens avec les acteurs économiques en vue d'accélérer les transferts de technologies et les développements d'activités ;
 - Développer des outils d'attractivité internationale à destination des chercheurs, doctorants, étudiants étrangers.

Pour accentuer l'atteinte de ces grands objectifs fixés par ce cadre de référence, la convention cadre entre l'université de Bourgogne Europe, la Métropole de Dijon et la Ville de Dijon vise à privilégier trois leviers prioritaires, qui eux-mêmes vont se décliner en actions et projets, et pouvoir ainsi donner une impulsion supplémentaire à la réalisation des grandes orientations stratégiques :

- **Développer l'offre de services auprès des étudiants et de la communauté universitaire**
- **Intensifier les collaborations avec les filières d'excellence du territoire de Dijon Métropole**

- **Développer des équipements propices à l'innovation**

LES 3 LEVIERS PRIORITAIRES

Enseignement supérieur, Recherche et Innovation



Article 1 : Signataires et durée de la convention

La présente convention est conclue entre la Ville de Dijon, Dijon Métropole et l'UBE pour une durée d'un (1) an.

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention d'application 2 est destinées à actualiser l'échéancier de versement de la subvention.

Article 3 : Régime financier :

Dijon Métropole prévoit un montant estimatif de financement annuel de 240 000 € (180 000 € en fonctionnement et 60 000 € en investissement au titre de 2025 pour l'ensemble des actions à l'exclusion de celles relevant du GT 1 : Cadre de vie. Un report d'une partie de l'enveloppe financière sur les années suivantes peut être envisagé avec l'accord de Dijon Métropole.

Article 4 : Modalités de versements :

Dijon Métropole s'engage à accompagner financièrement l'UBE dans les actions listées dans le tableau ci-dessous.

- 80 % soit 8 648.73 € à la notification de la présente convention,
- le solde de 20 % soit 2 162.18 € sur présentation par l'uB des justificatifs utiles.

Les actions financées par la Ville de Dijon et Dijon Métropole au titre de 2025 sont listées dans le tableau ci-dessous. Elles complètent les actions déjà financées à hauteur de **213 892 €** (139 892 € en fonctionnement et 74 000 € en investissement) au titre de la convention d'application n°1 conclue en juin 2025.

Actions à financer en 2025			Nombre de participants	Montant de la subvention en €	
				Dijon Métropole	Ville de Dijon
LEVIER 1 – Développer l’offre de service auprès des étudiants et des universitaires					
GT1 : CADRE DE VIE ET UBECAMPUS DURABLE ET INCLUSIF	UBE	Colloque : Ecoliers d’aujourd’hui, Etudiants de demain.	12 500 personnes dont 8 600 étudiants et –de 18 ans dont 400 scolaires	6 000	
Total levier 1				6 000	
LEVIER 2 : Intensifier les collaborations sur les filières d’excellence et les grands projets de la métropole					
GT4 : FILIERE SANTE	Inserm U1231 CTM	Journée scientifique de l’Inserm UMR 1231 et de l’US58	200	4 810.91	
Total levier 2				4 810.91	0 €
TOTAL DES LEVIERS 1 et 2				10 810.91 €	

L'enveloppe financière de Dijon Métropole comporte des financements en fonctionnement pour un montant total de 10 810.91 €.

L'enveloppe financière de la Ville de Dijon n'est pas mobilisée.

Pour Dijon Métropole

Pour l'Université de Bourgogne Europe

François Rebsamen, Président

Vincent Thomas, Président